Herbeumont INFO

Foulouze • Gribomont • Herbeumont • Linglé • Martilly • Menugoutte • Saint-Médard • Straimont

REVUE COMMUNALE

MARS 2021 • n° 79

EN BREF

Mot de la Bourgmestre P 2

Etat civil P 2

Synthèse des Conseils communaux P 3

Les informations du CPAS P 15

- Mise en location d'un logement d'insertion à Herbeumont P 15

- Les numéros d'appel indispensables en Wallonie P 15

- Boîtes à chaussures Noël 2020 P 15

Résultats de l'enquête de police réalisée par notre agent de proximité P 16

Le tisserand : tissons son avenir P 17

Les nouvelles du Parc naturel de l'Ardenne méridionale P 18

Comment entretenir son trottoir et son jardin sans pesticides ? P 18

L'Epicerie de la cour P 19

Walloreno : où (w)allons-nous avec la réno ? P 20

La Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg P 21

Agenda P 21

Herbeumont se dote d'une CCATM P 22

Association, artisan, commerçant, … Vous souhaitez faire connaître votre activité ou vos événements sur le territoire communal ? P 22

L'administration communale est à votre service P 23

www.herbeumont.be

Le mot de la Bourgmestre

Herbeumont Infos revêt une nouvelle forme, plus proche de sa première version : passage à 12 pages (publicité comprise). Cette mouture a été revue par Eliane Werner, Julie Boulanger et moi-même. C'est toujours la société REGIFO qui continue à prendre en charge la publication et la distribution de la revue. Cet exemplaire-ci est singulier. Il reprend l'ensemble des synthèses des conseils communaux non publiés jusqu'à présent, faute de place. Ensuite, nous retrouverons le format 12 pages dans les prochaines éditions.

Comme déjà demandé : faites vivre cette revue ! Les pages du bulletin communal sont ouvertes à toutes les associations. Apportez-y votre témoignage ou faites connaître vos activités. Ce bulletin se veut un lien avec la population. (voir page 22)

Durant ce premier trimestre, la réception provisoire des travaux des logements tremplins a été réalisée. Le lot « peinture » va pouvoir démarrer. Nous allons lancer les marchés publics pour les travaux de l'entrée de Martilly et, dès réception de l'accord de la région wallonne, commencer les travaux de réfection de la dalle des motorhomes. Les travaux de la maison multiservices et de la maison communale se poursuivent. Un projet pour réaliser un réfectoire à l'école de Saint-Médard a été déposé au Fonds des bâtiments scolaires. Merci à toutes les personnes qui se sont proposées pour parrainer une jardinière. Le fleurissement ajoute encore plus de beauté à notre environnement.

Au niveau du patrimoine, le SPW commencera ce 19 avril les travaux de réfection du pont de la rue du château et celui de la Garenne, ensuite. Les travaux consisteront :

- Au pont 46 : étanchéisation des trottoirs (béton armé teinté) + gaines en attente et remplacement des tablettes des parapets
- Au pont 47 :
  - > Remplacement des tablettes des parapets
  - > Remplacement des trottoirs (béton armé teinté) + gaines en attente
  - > Démontage/remontage des parapets
  - > Remplacement de l'étanchéité : dalle en béton avec une chape en résine + revêtements routiers (hydrocarbonés).
- Pont 47 : drains en approche du pont
- Sous les ponts : décapage des voûtes, ancrages, treillis, gunitage des voûtes ; sablage des pieddroits, murs de front + rejointoiement.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Excellent printemps et belles semaines à vous.

Catherine Mathelin,
Bourgmestre

ETAT CIVIL du 01/11/2020 au 17/03/2021

NAISSANCES

ROCHETTE Louis Olivier Julien, né à Libramont-Chevigny, le 02/12/2020, fils de ROCHETTE Alexandre et de FAGOT Emilie, adresse : SAINT-MEDARD

LATOMME Éline, née à Libramont-Chevigny, le 04/12/2020, fils de LATOMME Kenny et de SAUDMONT Julie, adresse : SAINT-MEDARD

LAMBOTTE Louane Jacqueline, née à Libramont-Chevigny, le 13/01/2021, fils de LAMBOTTE Mario et de BOKA Sopie, adresse : SAINT-MEDARD

BERTRAND Lyse Mireille, née à Libramont-Chevigny, le 14/01/2021, fils de BERTRAND Benoit et de CARLIER Céline, adresse : MENUGOUTTE

DACO Maylone, né à Libramont-Chevigny, le 19/01/2021 fils de DACO José et de DEBUE Belinda, adresse : SAINT-MEDARD

GILLET Augustin, né à Libramont-Chevigny, le 06/02/2021 fils de GILLET Michael et de WILLOT Charlène, adresse : MARTILLY

MELLOUKI HAMMOUI Hind, née à Libramont-Chevigny, le 02/03/2021, fils de MELLOUKI HAMMOUI Abdedine et de ANEQOURI Fatna, adresse : SAINT-MEDARD

DUPONT Evan Thierry Daniel, né à Libramont-Chevigny, le 11/03/2021, fils de DUPONT Jean-Marc et de FASTENACKELS Jessica, adresse : HERBEUMONT

DÉCÈS

BRANDENBOURG Marc Jules Laurent, décédé le 20/11/2020

SOMME Auguste Georges Alfred Charles, décédé le 30/01/2021

LESIRE Fabrice Gérard Anne, décédé le 23/02/2021

MARIAGE

BOUDOU Youssef et OUAHABI Safwa, le 26 février 2021

Séance du Conseil communal
DU 5 AOÛT 2020

- Le Conseil communal approuve les cahiers général et spécial des charges pour la location du droit de chasse des ayants-droits de Straimont, Saint-Médard et Orgéo – lot unique-, de gré à gré, pour les années 2020 à 2026, ainsi que ses annexes.

- Le Conseil communal ratifie la délibération du Collège communal du 07/07/2020 approuvant le projet de plan d'aménagement de l'entité Forêt communale de Herbeumont (P3227) tel que rédigé par le SPW-DNF- Direction de Neufchâteau – Cantonnement de Neufchâteau.

- Le Conseil communal ratifie la délibération du Collège communal du 07/07/2020 adoptant le Document simple de gestion de la propriété des usagers de Straimont, rédigé en date du 05/06/2020 par le SPW – Agriculture, ressources naturelles et environnement – DNF – Direction de Arlon – Cantonnement de Florenville.

- Le Conseil communal ratifie la délibération du Collège communal du 07/07/2020 adoptant le Document simple de gestion de la propriété des usagers de Saint-Médard, rédigé en date du 05/06/2020 par le SPW – Agriculture, ressources naturelles et environnement – DNF – Direction de Arlon – Cantonnement de Florenville.

- Madame Mathelin fait part au Conseil communal de l'information reçue de la SWDE, à savoir, l'invitation à la vigilance dans la consommation d'eau, y compris pour les communes, vu la sécheresse actuelle.

- Le Conseil communal ratifie l'ordonnance de la Bourgmestre du 31/07/2020 relative au **port du masque sur le territoire de la commune d'Herbeumont, dans le cadre de la pandémie Covid19,** et dont le contenu peut être résumé comme suit :

Article 1er :
Sans préjudice du respect des règles édictées par arrêtés ministériels (distanciation sociale, rassemblements et responsabilités individuelles) et des protocoles établis pour chaque secteur d'activités par les autorités fédérales et les entités fédérées, le port d'un masque ou toute autre alternative en tissu couvrant la bouche ET le nez est, de plus, obligatoire, **sur le territoire de la Commune d'Herbeumont**, pour toute personne à partir de 12 ans :

- Dans les lieux clos et couverts accessibles au public ;
- Au recyparc ;
- Dans toutes les plaines de jeux ;
- Dans toutes les parties communes des campings ;
- Dans toutes les infrastructures sportives pour tous les visiteurs qui ne pratiquent pas une activité sportive (spectateurs ou autres) ;
- Aux endroits suivants :

> Le lieu-dit « La plage aux enfants », lorsque les personnes se rendent ou bougent de ou vers l'emplacement de leur bulle.
> 2ème pont de l'Antrogne, lorsque les personnes se rendent ou bougent de ou vers l'emplacement de leur bulle.
> Plage de la Garenne, lorsque les personnes se rendent ou bougent de ou vers l'emplacement de leur bulle.
> Château d'Herbeumont, lorsque la distanciation sociale entre personnes de bulles sociales différentes ne peut pas être respectée, notamment par l'afflux touristique.
> Dans les files d'attente devant les commerces et services

Une dispense de cette obligation, le temps de l'activité, moyennant le respect des règles de l'arrêté ministériel, est accordée pour :

- L'exécution de certains métiers durant l'effort physique (services de secours, de poste, de propreté publique, d'environnement, d'entretien de la voirie, de travaux du bâtiment, …) ;
- L'exercice d'une activité prévue ou imprévue qui demande un effort soutenu et/ou intense (jogging, marche, vélo) sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public pour la durée stricte de cette activité et de la récupération du souffle ;
- Lorsque le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu n'est pas possible pour des raisons médicales, un écran facial peut être utilisé.

La dérogation sera soumise à l'appréciation des agents de police et des agents constatateurs dans le cadre de l'exécution de la présente ordonnance.

La dispense de cette obligation est accordée pour autant qu'il n'y ait pas de contact physique et que les 6 règles d'or reprises dans l'arrêté ministériel soient appliquées, à savoir :

- Respectez les mesures d'hygiène (désinfection des mains, poignées de porte, tables, chaises, …)
- Privilégiez les activités extérieures
- Soyez très prudents avec les personnes vulnérables
- Gardez une distance de sécurité (1m50)
- Limitez vos contacts au nombre de personnes déterminé par le Conseil national de sécurité et l'arrêté ministériel
- Limitez également les réunions au nombre de personnes déterminé par le Conseil national de sécurité et l'arrêté ministériel.

Article 2 :
Le civilement responsable des lieux précités est tenu d'apposer une signalétique avertissant la clientèle qui s'y trouve de l'obligation de respecter la distanciation sociale et le port du masque.

Article 3 :
Toute violation de l'obligation visée à l'article 1er de la présente ordonnance est sanctionnée par une amende administrative de 250 €, sans préjudice de toute autre disposition légale supérieure en droit à la présente ordonnance qui viendrait sanctionner ladite obligation.

Article 4 :
La présente ordonnance entre en vigueur le 30 juillet 2020 à 00h01 et est valable tant qu'une nouvelle ordonnance constatant la levée de la période de la distanciation sociale et du port du masque n'aura pas été prise.

- Le Conseil communal ratifie l'ordonnance de la Bourgmestre du 31/07/2020 relative à **la limitation du nombre de bulles aux endroits les plus fréquentés sur le territoire de la commune d'Herbeumont, dans le cadre de la pandémie Covid19,** et dont le contenu peut être résumé comme suit :

Article 1er :
Sans préjudice du respect des règles édictées par arrêtés ministériels (distanciation sociale, rassemblements et responsabilités individuelles) et des protocoles établis pour chaque secteur d'activités par les autorités fédérales et les entités fédérées, l'accès aux lieux touristiques repris ci-dessous est limité comme suit :

> Le lieu-dit « La plage aux enfants » : 6 bulles limitées comme suit :
- Bulle 1 : 10 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 2 : 6 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 3 : 15 personnes (mais maximum 10 personnes de plus de 12 ans)
- Bulle 4 : 10 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 5 : 10 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 6 : 6 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)

> 2ème pont de l'Antrogne : 3 bulles limitées comme suit :
- Bulle 1 : 10 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 2 : 10 personnes (enfants de moins de 12 ans compris)
- Bulle 3 : 15 personnes (mais maximum 10 personnes de plus de 12 ans)

> Plage de la Garenne : 5 bulles limitées chacune à 10 personnes, enfants de moins de 12 ans compris.

Article 2 :
Toute violation de l'obligation visée à l'article 1er de la présente ordonnance est sanctionnée par une amende administrative de 250 €, sans préjudice de toute autre disposition légale supérieure en droit à la présente ordonnance qui viendrait sanctionner ladite obligation.

Article 3 :
La présente ordonnance entre en vigueur le 30 juillet 2020 à 00h01 et est valable tant qu'une nouvelle ordonnance constatant la levée de la période de la distanciation sociale et du port du masque n'aura pas été prise.

Séance du Conseil communal
DU 5 OCTOBRE 2020

- Le Conseil communal a reçu les 2 interpellations citoyennes suivantes :

1. Interpellation citoyenne – Madame Laure JACOBS

Madame la Bourgmestre,

Madame l'Echevine,

Messieurs les Echevins,

Monsieur le Président du CPAS,

Face à l'inquiétude et les interrogations de nombreux riverains en lien avec les projets de construction d'habitations de loisirs en zone forestière, nous nous sommes réunis pour faire circuler l'information. Bien que la commune semble traiter ces projets comme s'il s'agissait de simples permis d'annexe d'habitation, stipulant notamment lors d'une interview par TV Lux que "quand il y a des gîtes qui se créent dans Herbeumont, on n'a même pas besoin de demandes", nous estimons qu'il s'agit bien ici d'un changement fondamental de la structure même du village, puisque cela ouvre des zones agricoles et forestières à une forme d'urbanisation.

Je me fais ici porte-parole des riverains directement concernés par ces projets, ou par d'autres projets dans le centre du village, mais aussi de citoyens déçus d'être exclus du type de développement qui semble s'engager pour leur village et inquiets des conséquences qu'auront inévitablement ces projets si les permis d'urbanisme venaient à être octroyés.

Ce que nous souhaitons comprendre, tout simplement, c'est la position de la commune par rapport à ces dossiers, et les raisons pour lesquelles elle ne considère pas utile d'informer et de faire participer ses citoyens.

Pourtant, dans sa Déclaration de politique communale 2018-2024, la majorité s'était engagée à "centrer ses actions et son énergie sur le développement de 5 objectifs prioritaires". Cette démarche devrait contribuer à **"rendre transparentes les actions menées** et permettre **"une évaluation directe par le citoyen** de leur état d'avancement", mais également de "**fédérer** l'ensemble des forces des différentes parties prenantes, dont les élus et les citoyens". **L'axe 3** des objectifs prioritaires de la législature concerne **"l'environnement et le cadre de vie"**. On peut y lire, notamment, qu'il s'agira d' "**encourager la participation citoyenne constructive et positive** visant l'amélioration de notre cadre de vie, la propriété publique et le fleurissement". Je relève les mots clés "**transparence**", "**fédérer** ", "**participation citoyenne**", "**constructive et positive**". Ces priorités énoncées semblent en contradiction avec les faits actuels.

Dès lors, **pourquoi** le collège agit-il en contradiction avec la DPC ? Madame la Bourgmestre a déploré la désinformation et les rumeurs qui ont circulé autour des derniers projets d'urbanisme. N'aurait-il pas été opportun alors de respecter les promesses électorales concernant la transparence, en organisant par exemple une réunion, ou même

un toutes-boîtes pour annoncer les différents projets d'urbanisme ?

Nous, citoyens, demandons à ce que soient respectés les engagements pris par nos élus. Nous souhaitons une **participation citoyenne constructive et positive dans la gestion de notre cadre de vie**. Nous déplorons **le manque de transparence et de communication** de l'autorité communale, points pourtant déjà MAINTES fois soulevés, notamment par l'opposition aux dernières élections. Nous souhaitons que soient entendus les centaines de résidents de la commune qui se sont exprimés en signant notre pétition. Nous demandons à nos élus de respecter leurs engagements, en n'apportant pas leur soutien à ce projet. Nous souhaitons que l'autorité communale joue son rôle fédérateur, de cohésion sociale par l'information, le débat sur le futur, le développement, tout ce qui permet de faire société.

Afin d'éviter à l'avenir que ne se reproduisent ces derniers événements, qui n'ont fait que diviser les citoyens et les éloigner de leurs élus, l'autorité communale pourrait-elle concrétiser ses engagements en termes de "**participation citoyenne constructive et positive dans la gestion de notre cadre de vie**", par la création d'une CCATM ?

Réponse du Collège communal par Monsieur Stéphane PUFFET, échevin de l'urbanisme

Le Collège te remercie pour ton interpellation.

La réponse à ton courrier tournera autour de 2 thèmes libellés :

- Communication sur les projets urbanistiques

En moyenne, sur une année, rentrent +/- 60 demandes de permis d'urbanisme en tout genre.

Dans certains dossiers d'urbanisme, la législation nous impose de communiquer via l'affichage d'un avis le long de la voirie (affiche jaune), un affichage aux valves communales et d'envoyer un courrier aux occupants des bâtiments situés dans un rayon de 50m.

Depuis plusieurs années, ce courrier est envoyé non seulement aux occupants des bâtiments, mais aussi à l'ensemble des propriétaires des parcelles situées dans ce rayon.

De plus, dans certains dossiers où l'enquête publique n'est pas obligatoire, le Collège a estimé utile de demander qu'une enquête publique soit réalisée. De même, l'envoi aux réclamants de la décision du Collège et des réponses aux réclamations émises des enquêtes publiques, (alors qu'une réponse aux réclamants n'est pas prévue par le CodT)

Pour le surplus, TOUTE enquête publique et TOUT dossier urbanistique est traité de la même manière, suivant des procédures et des délais rigoureux imposés par la législation, et il est vrai, parfois fort courts pour l'ampleur des dossiers.

La communication à la population doit être améliorée, nous en avons conscience.

Communiquer, oui, mais malheureusement (ou fort heureusement), nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Nous devons respecter la législation en la matière, les souhaits des auteurs de projets et les règles du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Afin d'améliorer la visibilité des enquêtes publiques tout en restant équitable pour TOUS les dossiers, nous avons planché sur des moyens de communications pour que les situations que nous avons connues ces dernières semaines ne se reproduisent plus.

Une première action concrète est de mettre en place un onglet « enquêtes publiques » sur le site internet, de le placer en première page dans les « accès directs » ainsi que l'onglet « avis publics » déjà existant depuis plusieurs années dans l'onglet « communication »

Mais plutôt qu'une longue explication, je vais montrer à quoi ça ressemble….

Présentation sur écran géant des nouveaux onglets

- l'onglet « Avis public » est destiné à annoncer les avis publics officiels/légaux qui doivent faire l'objet d'un affichage aux valves.
- l'onglet « Enquêtes publiques » est là pour annoncer toutes les enquêtes publiques.

Les infos reprises sont – le nom du demandeur, adresse de la demande, le sujet de la demande, la date de début et fin de l'enquête, un lien vers une géolocalisation et un lien vers le PDF de l'avis officiel de l'enquête.

Une piste de réflexion pour améliorer la communication sur certains projets d'aménagement du territoire, serait de proposer aux auteurs de projets de communiquer à la population avant le dépôt du dossier à la commune. Pour autant que l'on sache à l'avance qu'un dossier sera déposé.

- Participations citoyennes / Création d'une CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et Mobilité)

Concernant les participations citoyennes, plusieurs « groupes de travail » ou « commissions citoyennes » sont déjà en place, entre-autre :

CLDR Commission Locale Développement Rurale

CCCA Conseil Consultatif Communal des Ainés

Groupe de travail « petit patrimoine »

Groupe de travail « déchets »

Anciennement « Espace Culture » (avec budget participatif de 6.000 euro/an)

Et bientôt un groupe de travail « sécurité routière »

D'autres groupes participations citoyennes verront le jour au fur et à mesure des besoins.

La CCATM serait un outil citoyen de plus et son sujet va être débattu très prochainement, puisque le point est à l'ordre du jour de ce Conseil.

Néanmoins, l'idée est très bonne et nous te remercions pour ta collaboration.

Dernière intervention de l'interpellante

Les informations sont claires et simples, et c'est très bien. Mais la situation n'est pas cool à Herbeumont, notamment avec l'école, etc. Beaucoup de choses opposent les habitants.

Le politique a un rôle à jouer pour que les conflits d'intérêts se résolvent autrement que sur les réseaux sociaux et que les forces se cumulent au lieu de s'opposer.

Une CCATM peut aider à y arriver. Des projets touristiques et le développement c'est bien mais il faut veiller à la cohésion entre les gens et au bien-être de tous même s'il est important de développer l'économie.

2. Interpellation citoyenne - Monsieur Jean-Luc PONSARD

Madame la Bourgmestre,

Madame l'Echevine,

Messieurs les Echevins,

Monsieur le Président du CPAS,

Je souhaite interpeller le Collège Communal sur sa politique en matière de protection de notre environnement et de notre cadre de vie. Bien que je soutienne à 100% les engagements pris dans l'axe 3 de la Déclaration de Politique Communale dédié à cette problématique (soutenir la vie agricole, politique zéro pesticide, valorisation des voies lentes, etc.), je ne peux m'empêcher d'être inquiet face à la position que semble prendre la commune sur les derniers projets d'urbanisme dont les enquêtes publiques se sont clôturées récemment.

Permettre la construction, en zone forestière, d'habitations de loisirs reliées aux impétrants va complètement à l'encontre d'une démarche de valorisation du patrimoine ou de protection de notre environnement et de notre cadre de vie. Le mitage du territoire de Herbeumont, déjà bien entamé, ne devrait pas s'étendre aux zones forestières et agricoles privées. Il est important de maintenir et renforcer la nature forestière et agricole du territoire communal, et de garder une distinction claire entre les zones urbanisées et les zones agricoles et forestières. Favoriser la proximité entre faune sauvage et humains n'est favorable ni à la première ni aux seconds.

Le nouveau CoDT, entré en vigueur le 1er juin 2017, permet dorénavant de développer des structures d'accueil touristique telles que des "cabanes dans les bois" en zone forestière, ouvrant ainsi toute grande la porte à des promoteurs peu scrupuleux, qui ne manqueront pas de détourner et profiter des faiblesses de cette loi pour un maximum de profit. Cela ne devrait toutefois pas empêcher nos élus, en leur âme et conscience, d'évaluer correctement les impacts durables que pourraient avoir ce type de projets sur l'avenir du village et de ses habitants. Car c'est bien le rôle d'un pouvoir politique que de veiller à l'intérêt général de la communauté et de son territoire. Si il convient de "rester attentif aux appels à projets qui favorisent la ruralité et notre environnement", il me semble qu'il conviendrait dès lors de refuser tout projet allant à l'encontre de cet engagement.

On peut lire dans l'article paru dans l'Avenir le 25/08 et dans lequel s'exprime Madame la Bourgmestre que "les ventes de bois et les locations de chasse ne rapportent plus autant", qu'il faut "penser à l'avenir et à développer la vie économique via l'Horeca, en prenant bien soin de respecter le juste équilibre entre économie et bien-être de la population". Ne devrions-nous pas dès lors être vigilants à ce que ne s'opère pas une concentration de propriété et la mainmise d'une seule personne ou d'une seule société sur le village et sur son futur ?

Quelles mesures allez-vous prendre pour redynamiser la vie économique de Herbeumont, tout en respectant vos engagements en termes de "bien-être de la population" et de "protection de notre environnement et de notre cadre de vie" ?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse du Collège communal par Madame Mathelin, Bourgmestre

Monsieur Ponsard, je vous remercie pour votre interpellation et l'intérêt porté à notre environnement et à notre cadre de vie rural. La réponse du collège se structure autour de vos différents questionnements.

- La position que semble prendre la commune sur les derniers projets d'urbanisme dont les enquêtes se sont clôturées récemment :

Aucune position n'a encore été prise par le Collège sur aucun de ces dossiers.

Des avis préalables partiels ont été demandés et parfois approuvés mais ne concernaient pas de projet précis. Par exemple : avis préalable de principe favorable pour l'implantation de cabanes en zone forestière.

Cela signifie que le Collège n'est pas opposé au principe mais son avis définitif se fonde sur un dossier complet remis à l'administration communale. Les projets rentrés n'ont rien à voir avec l'avis de principe demandé. Pour preuve, plusieurs points abordés dans la demande d'avis préalable ont été abandonnés car non faisables par rapport notamment au CodT.

Le Collège ne se penche sur le dossier QUE lorsque tous les avis sont réunis, y compris les remarques et réclamations émises lors de l'enquête publique lorsqu'il y en a une.

Prétendre dès lors que des décisions ont déjà été prises est faux et relève d'une mauvaise compréhension de la procédure de traitement des dossiers.

Les dossiers qui sont remis à la commune DOIVENT faire l'objet d'une prise en main par l'administration qui doit respecter des délais de procédure de rigueur. La procédure peut se résumer comme suit :

- Accusé de réception du dossier complet avec indication des avis demandés et de la procédure suivie (max. 20 jours après réception du dossier)
- Si enquête, lancement de l'enquête publique
- Si avis à des instances extérieures, envoi des demandes d'avis
- Lorsque les résultats de l'enquête sont réunis, ainsi que les avis des instances extérieurs, l'administration soumet le dossier à l'avis du Collège qui se prononce notamment avec l'éclairage donné par les différents avis reçus.
- L'avis du Collège est transmis au fonctionnaire délégué à qui il est demandé de remettre son avis également.
- A la réception de l'avis du fonctionnaire délégué, celui-ci est transmis au Collège qui se positionne alors sur l'octroi (conditionnel ou non) ou le refus du permis d'urbanisme.
- Ainsi, dans le cas présent, le Collège a clairement subi un procès d'intention du à des interprétations erronées de la procédure de traitement des dossiers.

Cabanes en zone forestière autorisées par le CodT :

Le CodT autorise en effet actuellement la construction de cabanes en zone forestière. Cette possibilité est toutefois soumise à plusieurs conditions CUMULATIVES et aucune dérogation ne peut intervenir à ce niveau-là. Toutes les

conditions doivent être rencontrées. Il y a donc un certain balisage déjà prévu par la loi. Pour le surplus, il revient effectivement au Collège communal de se prononcer sur la pertinence, la bonne intégration, les limites éventuelles d'un projet lorsqu'un dossier de demande de permis d'urbanisme est déposé à la commune. On en revient alors à la procédure telle qu'expliquée ci-avant.

Dans ce cas précis, des leviers tels que la durée d'octroi du permis, la demande d'une caution de remise en état des lieux, le nombre total d'hébergements par site, pourraient être examinés et/ou utilisés.

Mitage du territoire ne devrait pas s'étendre aux zones forestières et agricoles privées

Les propriétaires privés restent maîtres de leur propriété et la commune ne peut s'arroger le droit, sans argumentation et sans fondement précis et objectif, d'interdire quelque chose que la loi autorise. L'argumentation, dans ce cas, se doit d'être particulièrement fondée afin de ne pas risquer le « deux poids, deux mesures » et de se voir infliger la modification de la décision suite à un recours.

Le Collège a conscience que l'émergence de nouveaux types d'habitats, indépendamment des hébergements touristiques, devra, dans un avenir proche, faire l'objet d'une réflexion et de décisions pour le territoire communal.

Une réflexion est d'ailleurs déjà actuellement en cours au sein du parc de l'Ardenne Méridionale, territoire qui s'étend sur 9 communes, au sujet de l'habitat léger en vue de se définir des lignes directrices communes pour le traitement de ces dossiers. Il en va de même pour la rédaction d'une charte paysagère commune au 9 communes du même territoire. C'est un choix du Conseil, proposé par le Collège, d'aller dans ce sens et ce, dans une réflexion collective sur un territoire plus large qu'une commune. Une réflexion communale suivra afin d'adapter les lignes directrices ainsi obtenues à la réalité de notre propre territoire.

Mesures pour redynamiser la vie économique en respectant le bien-être de la population et la protection de l'environnement et du cadre de vie ?

Une des missions du collège et du conseil de la commune d'Herbeumont au vu de sa taille, de ses finances et y directement lié du nombre limité de personnel, est de créer, à son niveau, les conditions nécessaires au maintien de l'emploi et à la création d'emploi, au maintien ou la création de services offerts à la population et au maintien/la création des commerces de proximité en zone rurale. En matière de cadre de vie, un autre fondement est de lutter/éviter les chancres (bâtiments inoccupés, détériorés).

Cette dynamisation économique nécessite :

a. soit des partenariats trans-communaux : ainsi la commune d'Herbeumont participe activement à l'Agence de développement local BBHP (actions communales et trans-communales), au parc naturel Ardenne Méridionale (axe agriculture, sylviculture, tourisme, ..) et à la Maison du Tourisme du pays de Bouillon. Ces structures permettent à notre commune de développer des actions que seul nous ne pourrions faire et qui contribue à l'économie : action job étudiant, formation dans le domaine du commerce et du tourisme, répertoire économique, WE du client, promotion du territoire, création de supports attractifs (vidéos, livret de promotion, site…), création de circuits de promenade, création d'un atelier de découpe, d'une fromagerie, expérimentation en agroforesterie (culture du sapin de noël).

b. soit des projets publics/privés (création d'emploi : si l'on veut que les jeunes et moins jeunes restent dans notre commune et s'y établissent – ce qui rejoint l'idée d'avoir un équilibre entre habitants et touristes).

Je citerai ceux en cours actuellement :

- création d'un home résidentiel pour personne handicapée adulte (création de 26 ETP)
- Mon lit dans l'arbre (10 hébergements touristiques insolites structuré sous forme d'une coopérative avec bail emphytéotique sur terrain communal situé en zone de loisir) (3 emplois créés)
- Création en cours d'un co-accueil petite enfance (bâtiment communal mis à disposition, maison multi-services) et qui répond à un besoin pour lequel il n'y a aucun service actuellement.

c. Soit des projets communaux avec partenariat

- Création d'un parc pour motor-homes (35 places)
- Mise à disposition de personnel communal (employé) et d'un local au syndicat d'initiatives
- Station trail et marche nordique

d. Soit des projets privés (dans le respect des législations en cours). J'y reviens par la suite dans le point tourisme.

Plusieurs axes d'action sont ainsi investis au travers de ce déploiement économique dans notre plan stratégique en lien avec votre interpellation :

L'axe 3 « Veiller à l'environnement et à notre cadre de vie » que vous citez passe notamment par des actions telles que le développement d'un plan maya (notamment privilégier des plantes mellifères et réviser la convention fauchage tardif), remplacement de l'éclairage public, zéro pesticide pour la commune, certification cimetière nature, instauration de partenariats citoyens / commune pour l'embellissement.

Mais surtout au niveau forestier, deux dossiers d'importance sont également en cours (et vont être prochainement soumis à enquête publique avec information à la population) :

- le plan d'aménagement de la forêt communale d'Herbeumont
- le plan d'aménagement de la forêt indivise.

Le plan d'aménagement forestier consiste en un bilan et une analyse de la propriété forestière (état des lieux, contraintes, risques, potentialités, …) et la définition des objectifs à atteindre (et des moyens à mettre en place pour les atteindre) pour les 30 années à venir et ce en adéquation avec le code forestier. Outre l'engagement pris de maintenir la forêt communale publique (ne pas vendre notre propriété forestière) et de restaurer certains biotopes (projet life herbage 9 ha 21 a , le Code forestier dans son Article 1er reprend «Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :

1° le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ;

2° le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;

3° le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ;

4° le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;

5° le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ;

6° le maintien et l'amélioration d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

D'où les avis sollicités sur les projets concernés auprès du DNF et du département de l'agriculture.

- Activités touristiques, bien-être de la population et protection de notre environnement ?

Le tourisme est une activité économique importante générant des emplois et le maintien/développement des commerces locaux en zone rurale (pharmacie, boucherie, boulangerie…).

La commune a décidé d'investir dans le sport nature et ce, dans le respect de l'environnement qui nous entoure, pour nous et surtout pour les générations futures. Nous avons ouvert en 2013 la première station de trail avec six parcours permanents de difficultés diverses, des stations d'exercices et la mise en place de stage et de coaching. En 2019, c'est une station de marche nordique que nous avons inaugurée, et nous comptons 99 KM de promenades balisées, de superbes points de vue et de magnifiques paysages.

Une étude touristique a été réalisée en 2018 par Idelux. Les conclusions font apparaitre un patrimoine naturel exceptionnel préservé, des éléments patrimoniaux uniques (viaduc, ruines du château, Ravel). Mais aussi des aménagements touristiques vieillissants, une offre d'hébergement en diminution et dont la qualité ne répond majoritairement plus aux exigences de la clientèle, une offre hôtelière inexistante, une tendance à la baisse du nombre d'établissements jusque 2015. Le manque d'infrastructures et d'activités innovantes pour démarquer Herbeumont. Une quasi absence d'offre « enfant » et indoor, un secteur touristique à professionnaliser.

Au niveau plan d'actions, un des 9 axes relève de l'amélioration de la qualité des hébergements : développer l'hébergement insolite, aménagement de l'aire de motor-home et identifier des opportunités foncières pour de nouveaux investissements. « Concrètement, il conviendrait d'identifier sur le territoire communal des opportunités foncières à même de répondre aux critères de la clientèle : tourisme vert, glamping, tourisme créatif, dépaysement, authenticité et qualité. Une piste en regard de notre nombre d'habitant, de notre environnement et de la superficie et structure de la commune, c'est notamment le développement de complexes d'habitats insolites de petite dimension (5 à 20 unités).

Un inventaire actualisé a été réalisé différenciant le type de logement touristique, la capacité et l'entité considérée. En cours d'analyse, les capacités projetées en regard de l'existant. Le collège recherche un organisme capable d'investiguer sur le ratio idéal de développement à atteindre pour chaque type d'hébergement ; ce ratio permettant de fixer une limite à ne pas dépasser.

Une analyse de l'apport des taxes de séjour aux finances communales est en cours également.

Au niveau des investisseurs, on assiste actuellement à une diversification : de particuliers (les gîtes sont le mode d'hébergement les plus répandus après les secondes résidence) à « des structures familiales » (camping, chambres d'hôtes). La question de la (e mainmise d'une seule société/investisseur, en regard des projets projetés connus et actuels, est non fondée sur le village d'Herbeumont. Des investisseurs différents ont déposé/comptent déposer des projets : domaines Christiaens, les Chevaliers, les cabanes et apparts hôtels; une autre infrastructure vient d'être vendue. D'autres investisseurs sont présents sur les autres entités. Maintenant, il est clair que le privé reste maître de son bien et de sa vente.

Dernière intervention de l'interpellant
Il reste le problème de défigurer Herbeumont qui est un village posé en pleine nature. Ce seront des coups de poing aux entrées du village. Qu'en est-il des nuisances sonores, de la protection de la nature, etc. Je serais curieux de savoir qui a fait l'étude.

Quand on aime quelqu'un ou quelque chose, on en prend soin et on ne le détruit pas.

> Le Conseil communal,

Considérant l'importance du tourisme pour le développement économique de la Commune d' Herbeumont ;

Considérant qu'il y a lieu de développer des infrastructures d'accueil pour les touristes afin de pérenniser les activités présentes et à venir ;

Considérant l'opportunité majeure que présente le site de l'ancienne gare de Herbeumont pour y aménager une aire pour motor-homes de qualité ;

Considérant que les travaux et équipements sont subsidiés à hauteur de 80% par le Commissariat Général au Tourisme ;

Approuve :

- le marché public de travaux (cahier des charges établi par RAUSCH & Associés, Rue Haute (Gives), 9 à 6687 Bertogne) et le mode de passation du marché (procédure négociée directe avec publication préalable) pour la réalisation des aménagements de gros-œuvre de l'aire pour motor-homes.
  Montant estimatif des travaux : 300.335,25 EUR HTVA ou 363.405,65 EUR TVAC

- le marché public de fournitures et de services pour la fourniture et l'installation de bornes de services, ainsi que la gestion informatique et commerciale, et la maintenance.
  Montant estimatif :
  - Volet fournitures (bornes de services et automates): 50.900 EUR HTVA
  - Volet services (gestion commerciale / informatique et maintenance pendant une durée de 15 ans) : 157.500 EUR HTVA

- le marché public de fournitures et de services pour la fourniture et l'installation de containers enterrés, ainsi que la gestion et l'évacuation des déchets.

Montant estimatif :
Volet fournitures (fourniture et installation des containers) : 14.600 EUR HTVA
Volet services (gestion et évacuation des déchets pour une durée de 5 ans) : 24.900 EUR HTVA

> Le Conseil communal approuve le compte du CPAS d'Herbeumont de l'exercice 2019, présenté comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire
Résultat budgétaire : 47.376,06 €
Résultat comptable : 49.626,06 €
Engagement à reporter : 2.250,00 €

Service extraordinaire
Résultat budgétaire : 0 €
Résultat comptable : 0 €
Engagement à reporter : 0 €

Le compte de résultat présente un montant de 659.755,97 € (produits et charges étant de stricte égalité).
Le bilan (actif et passif étant de stricte égalité) présente un total de 157.814,12 €.

> Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n° 01/2020 du service ordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	688.977,27	688.977,27	0
Augmentation	97.833,64	90.120,05	7.713,59
Diminution	60.359,54	52.645,95	-7.713,59
Résultat	726.415,37	726.415,37	0

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	3.000,00	3.000,00	0
Augmentation	1.578,65	1.578,65	0
Diminution			
Résultat	3.000,00	3.000,00	0

> Le Conseil communal approuve la modification du statut administratif du personnel du CPAS d'Herbeumont comme reprise dans la délibération du Conseil de l'Action sociale du 11/08/2020 assimilant certaines périodes à des périodes de travail en vue de la prolongation de la période d'interruption de travail au-delà de la 8ème semaine après l'accouchement.

> Le Conseil communal décide de renouveler son contrat avec IDELUX Environnement concernant la collecte sélective en porte-à-porte des papiers-carton. Cette collecte aura lieu 2 fois par an pour l'ensemble du territoire communal.

> Le Conseil communal,

Vu le courrier du Cantonnement DNF de Florenville, daté du 29/07/2020, sollicitant du conseil communal une délibération relative à l'organisation de la vente de bois groupée de Florenville du 07 octobre 2020 (état de martelage de l'exercice 2021) ;

Sur proposition du Collège communal et après avoir délibéré,

- Décide de vendre les coupes par adjudication publique ;
- **Décide de la participation de la Commune de Herbeumont à la vente groupée du Cantonnement de Florenville du 07 octobre 2020 ;**
- Approuve le cahier des charges et les clauses complémentaires et spécifiques :
- Désigne Madame Catherine MATHELIN, ou son suppléant, en vue d'assurer la présidence de la vente ;
- Désigne Madame Brigitte CAPRASSE, Receveur régional, ou son suppléant.

> Le Conseil communal arrête définitivement la liste des usagers pour l'exercice 2020 comme suit :

- Section d'Herbeumont : 285 chefs de ménage
- Section de St-Médard : 226 chefs de ménage
- Section de Straimont : 162 chefs de ménage

> Le Conseil communal approuve le budget des différentes « Fabriques d'église », pour l'exercice 2021, comme suit :

	Herbeumont	St-Médard	Martilly	Straimont
Recettes ordinaires totales	9.596,70 (€)	8.392,85 (€)	10.877,30 (€)	9.095,92 (€)
dont une intervention communale ordinaire de secours de	9.116,70 (€)	7.909,35 (€)	10.544,18 (€)	8.440,89 (€)
Recettes extraordinaires totales	5.103,30 (€)	960,79 (€)	0 (€)	0,36 (€)
dont une intervention communale extraordinaire de secours de	0 (€)	0 (€)	0 (€)	0 (€)
dont un excédent présumé de l'exercice courant de	5.103,30 (€)	960,79 (€)	0 (€)	0,36 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.365,00 (€)	4.460,00 (€)	4.200,00 (€)	2.024,00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.335,00 (€)	4.893,64 (€)	6.526,95 (€)	7.072,28 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)	0 (€)	150,35 (€)	0 (€)
dont un déficit présumé de l'exercice courant de	0 (€)	0 (€)	150,35 (€)	0 (€)
Recettes totales	14.700,00 (€)	9.353,64 (€)	10.877,30 (€)	9.096,28 (€)
Dépenses totales	14.700,00 (€)	9.353,64 (€)	10.877,30 (€)	9.096,28 (€)
Résultat budgétaire	0 (€)	0 (€)	0 (€)	0 (€)

> Le Conseil communal,

Suite à la demande de Monsieur Laurent TIMMERMANS, Conseiller communal, de voir inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 05/10/2020 un point supplémentaire relatif à la création d'une CCATM (Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) ;

Vu la liste des matières à soumettre obligatoirement à la CCATM ainsi que les matières facultatives pour lesquelles la commission peut rendre un avis d'initiative ou être consultée à la demande du Collège communal

Considérant que pour que la commission puisse assurer pleinement son rôle consultatif, il conviendrait, pour les matières facultatives pour lesquelles la commission serait consultée par le Collège communal, d'établir un cadre précis ; que dès lors, ceci demande un temps de réflexion et d'analyse ;

Décide d'ajourner le point exposé ci-dessus relatif à la création d'une CCATM à une prochaine séance du Conseil communal afin de pouvoir analyser les tenants et aboutissants et, le cas échéant, établir préalablement, une proposition :

- de cadre pour les matières facultatives

- de règlement d'ordre intérieur.

> Le Conseil communal,

Vu le changement en ce qui concerne l'échevinat de l'enseignement, à savoir que Monsieur Eddy PIRLOT succède à Monsieur Bruno ECHTERBILLE à dater du 28/09/2020 et qu'il convient dès lors de modifier les représentations du Conseil communal au CECP et à la COPALOC et d'y remplacer Monsieur Bruno ECHTERBILLE ;

Procède à la désignation de Monsieur Eddy Pirlot en qualité de représentant du Conseil communal lors des assemblées du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et de la COPALOC.

Séance du Conseil communal
DU 12 NOVEMBRE 2020

- Le Conseil communal approuve la création d'une commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) et charge le collège communal de procéder à un appel public aux candidats, dans les formes et délais requis.

- Le Conseil communal arrête comme suit les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2020 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	3.773.066,93	2.742.000,00
Dépenses totales exercice proprement dit	3.732.817,85	3.371.001,49
Boni / Mali exercice proprement dit	40.249,08	- 629.001,49
Recettes exercices antérieurs	374.341,19	381.478,01
Dépenses exercices antérieurs	51.029,17	564.995,10
Boni / Mali exercices antérieurs	323.312,02	-183.517,09
Prélèvements en recettes	0,00	812.518,58
Prélèvements en dépenses	1.333,00	0,00
Recettes globales	4.147.408,12	3.935.996,59
Dépenses globales	3.785.180,02	3.935.996,59
Boni / Mali global	362.228,10	0,00

- Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège communal du 5 février 2019 d'attribuer la concession de travaux publics pour la création d'un centre d'accueil pour personnes handicapées dans l'ancien home « Bonne Espérance » à Herbeumont au groupement de personnes physiques constitué par Monsieur Rudy LAMOCK, employé, Belge, domicilié Rue de la Gare 57 à 6880 BERTRIX et Monsieur Frédéric LAMBIN, employé, Belge, domicilié Rue G. Huygens 31 à 1160 AUDERGHEM ;

Considérant que le canon du bail emphytéotique pour la mise à disposition du bien a été fixé après négociations à 3.000 euros/mois, indexable annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation ;

Considérant que la durée du bail emphytéotique a été fixé à 27 ans prenant cours à la date de signature de l'acte authentique et que ce bail est assorti d'une option d'achat pouvant être levée au terme du droit d'emphytéose ;

DECIDE d'octroyer un bail emphytéotique sur le bien cadastré HERBEUMONT / 1ère Division / Section B / n°773F à la SPRL « Cap Sourire » selon les conditions définies dans le cahier spécial des charges relatif à la concession « Ancien Home Bonne Espérance – Création d'un centre d'accueil pour personnes handicapées », l'offre d'octobre 2018 du concessionnaire et la convention de négociation de janvier 2019

- Le Conseil communal arrête le règlement de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service de collecte ordinaire, pour l'exercice 2021.

  Seules 2 modifications sont apportées par rapport au règlement de l'exercice 2020. Ces modifications sont liées au changement de sacs destinés à recevoir les langes jetables :

  - Les parents recevront gratuitement, en cours d'année, **20** sacs de **60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle** par enfant dans le courant de l'année de sa naissance, **pour la collecte des langes jetables**.
  - Les gardiennes ONE et encadrées recevront gratuitement, en cours d'année, **20** sacs de **60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle, pour la collecte des langes jetables**.

- Le Conseil communal arrête le règlement de la taxe de séjour pour l'exercice 2021. Ce règlement est identique à celui de l'exercice 2020.

- Le Conseil communal arrête le règlement de la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2021. Cette taxe reste inchangée par rapport à l'exercice 2020 (2.600 centimes additionnels au précompte immobilier).

- Le Conseil communal arrête le règlement de la taxe sur les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2021. Cette taxe reste inchangée par rapport à l'exercice 2020 (7 % de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice).

- Le Conseil Communal approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2020 de l'Intercommunale SOFILUX :
  - Evaluation du plan stratégique 2020-2022 – année 2021,
  - Augmentation des subsides à TVLux pour l'année 2020 : maintien de l'octroi d'un
  - subside de 1,50 € par habitant et octroi de 1 € supplémentaire par habitant pour l'année 2020.

- Le Conseil Communal approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 décembre 2020 de la Société Intercommunale BEP Crématorium :
  - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2020
  - Approbation du Plan Stratégique 2020-2022 – Evolution 2020
  - Approbation du budget 2021.

Séance du Conseil communal
DU 3 DÉCEMBRE 2020

- Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°02/2020 du service ordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	726.451,37	729.451,37	0
Augmentation	31.894,08	30.247,66	1.646,42
Diminution	16.646,42	15.000,00	-1.646,42

- Le Conseil communal décide de remettre un **avis favorable** quant au **projet de plan d'aménagement forestier des bois communaux d'Herbeumont** qui a été rédigé par le Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement – Département de la nature et des forêts – Direction de Neufchâteau.

- Le Conseil communal approuve le cahier des charges du marché "HERBEUMONT- Réfection de la rue de la Cochette à Martilly" établi par l'auteur de projet Province de Luxembourg - SPT, Avenue Herbofin, n°14 c à 6800 Libramont, au montant estimé de 136.863,25 € hors TVA ou 165.604,53 €, 21% TVA comprise.

Il sollicitera une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante SPW-DGO1, Département des infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

- Le Conseil communal approuve le cahier des charges du marché "Transformation de la Maison communale et réaménagements des abords Phase 2 - partie CPAS" établi par l'auteur de projet SYNERGIE Architecture, 26, Petit Sart à 4990 Lierneux, au montant estimé de 303.471,31 € hors TVA ou 367.200,29 €, 21% TVA comprise.

Il sollicitera une subvention pour ce marché auprès des autorités subsidiantes suivantes :

- SPW-DGO1, Département des infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur. Subsides estimés : 162.225,00 € (abords) + 26.703,00 € (électricité) + 17.946,00 € (HVAC).
- SPW-DGO4, Direction de l'energie et du batiment durable, UREBA, Rue des Brigades d'Irlandes 1 à 5100 Jambes. Subsides estimés : 8.000,00 € (abords) + 2.500,00 € (électricité) + 4.650,00 € (HVAC).

■ Le Conseil communal,

Considérant l'importance du tourisme pour le développement économique de la Commune d'Herbeumont ;

Considérant l'ensemble des démarches mises en place par la Commune, ou en cours de réflexion, pour stimuler les activités touristiques sur la Commune (station de trail, Ravel, etc.) ;

Considérant qu'il y a lieu de développer des infrastructures d'accueil pour les touristes afin de pérenniser les activités présentes et à venir ;

Considérant l'opportunité majeure que présente le site de l'ancienne gare de Herbeumont pour y aménager une aire pour motor-homes de qualité ;

Considérant que pour pouvoir réaliser le projet, il y a lieu de réaliser une emprise d'une contenance de 31 ares 93 centiares à prendre dans la parcelle sise au lieu-dit « Pré du Seigneur », propriété de la Région Wallonne ;

Décide :

- d'approuver le projet d'acte authentique dressé par la Direction du comité d'acquisition du Luxembourg relatif à la cession, sans stipulation de prix, de la Région Wallonne à la Commune d'Herbeumont, d'une emprise d'une contenance de 31 ares 93 centiares à prendre dans la parcelle sise au lieu-dit « Pré du Seigneur » propriété de la Région Wallonne ;
- de mandater la direction du comité d'acquisition du Luxembourg pour passer l'acte authentique relatif audit immeuble et pour représenter la Commune d'Herbeumont.

■ Le Conseil communal approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'**IMIO** du 9 décembre 2020,

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale **VIVALIA** qui se tiendra en webinaire le mardi 15/12/2020 au siège social d'Idelux, Drève de l'Arc-en-Ciel 95 à 6700 Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

■ Le Conseil communal approuve le point unique inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 décembre 2020 de l'intercommunale **ORES Assets**, à savoir :

- Point unique – Plan stratégique – évaluation annuelle

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale **IDELUX Finances** du 16/12/2020 et les propositions de décision y afférentes comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Approbation du remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Approbation divers.

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IDELUX Développement du 16/12/2020 et les propositions de décision y afférentes comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Fixation de la cotisation pour alimenter le fonds d'expansion économique en 2021
- Approbation du remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Approbation divers.

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale **IDELUX Environnement** du 16/12/2020 et les propositions de décision y afférentes comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Approbation de la tarification applicable au séchage des boues issues de stations d'épuration
- Approbation divers.

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale **IDELUX Projets publics** du 16/12/2020 et les propositions de décision y afférentes comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Approbation divers à l'unanimité.

■ Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale **IDELUX Eau** du 16/12/2020 et les propositions de décision y afférentes comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Approbation de la fixation du montant de la cotisation 2021 pour les missions d'assistance aux Communes
- Approbation de la tarification des services –relation in house- modification de la tarification relative à la gestion de l'eau
- Approbation divers à l'unanimité.

Séance du Conseil communal
DU 28 DÉCEMBRE 2020

- Le Conseil communal arrête, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	3.683.282,30	2.786.200,00
Dépenses exercice proprement dit	3.664.767,85	3.589.576,02
Boni / Mali exercice proprement dit	18.514.45	- 803.376,02
Recettes exercices antérieurs	362.228,10	22.104
Dépenses exercices antérieurs	4.000	0
Prélèvements en recettes	0	811.272,02
Prélèvements en dépenses	1.333,00	0
Recettes globales	4.045.510,40	3.619.576,02
Dépenses globales	3.670.100,85	3.619.576,02
Boni / Mali global	375.409,55	0

2. Tableaux de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	4.147.408,12	6000	4.153.408,12
Prévisions des dépenses globales	3.785.180,02	6000	3.791.180,02
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	362.228,10	0	362.228,10

Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.935.996,59	-3.252.421,47	683.575,12
Prévisions des dépenses globales	3.935.996,59	-3.274.525,47	661.471,12
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1		22.104,00	22.104,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	240.514,18	28/12/2020
Fabriques d'église	9.116,70	05/10/2020
	7.909.35	05/10/2020
	8.440,89	05/10/2020
	10.544,18	05/10/2020
Zone de police	139.910,00	19/11/2020 en Collège de police

- Le Conseil communal approuve le budget du CPAS de l'exercice 2021, présenté comme suit :

Service ordinaire

Recettes : 706.081,81 €
Dépenses : 706.081,81 €
Intervention communale : 240.514,18 €

Service extraordinaire

Recettes : 4.600,00 €
Dépenses : 4.600,00 €

- Le Conseil communal décide d'accorder un douzième provisoire pour le mois de janvier 2021 sur base des montants approuvés par le conseil communal dans le cadre du budget communal 2021.

- Le Conseil communal décide de fixer **les critères d'accès et d'attribution des logements tremplins** comme suit :

Critères d'accès :

- Etre âgé de 18 à 35 ans pour l'un des membres du couple avec un maximum de 45 ans pour l'autre membre du couple au moment de l'introduction de la demande ;
- Ne pas être pleinement propriétaire ou nu-propriétaire d'un autre logement, en tout ou en partie, et, pendant la période de location, ne pas retirer des bénéfices de cette propriété ;
- Disposer d'un revenu net imposable compris entre 30.000€ et 55.000€ + 2.500€ par enfant à charge (pour tout ménage, couple ou personne seule).
- S'engager à occuper le logement exclusivement à titre personnel (à usage d'habitation) et à ne pas sous-louer en tout ou en partie.

Critères d'attribution (afin de départager les candidats en cas de demandes multiples) :

CRITERE	10 points	5 points	0 points
Domicile actuel	Une personne actuellement domiciliée **à Herbeumont**	Pas de personne domiciliée à Herbeumont, mais une **dans une commune limitrophe**	Pas de personne domiciliée à Herbeumont, ni dans une commune limitrophe
Lieu de travail	Une personne qui travaille **à Herbeumont**	Pas de personne qui travaille à Herbeumont, mais une **dans une commune limitrophe**	Pas de personne qui travaille à Herbeumont, ni dans une commune limitrophe
Attache familiale locale	Une personne a des liens familiaux de **1er ou 2ème degré** avec un habitant d'Herbeumont	Une personne a des liens familiaux du **3ème ou 4ème degré** avec un habitant d'Herbeumont	**Pas de liens** familiaux avec un habitant d'Herbeumont
Enfants à charge	Un enfant à charge ou +	/	Pas d'enfant à charge
Âge du plus âgé du couple	-25 ans	-35 ans	+35 ans

Le Conseil communal décide de fixer les **conditions à insérer au bail** comme suit :

- Le loyer est adapté aux revenus nets (après déduction de 2.500€ par enfant à charge) :
  De 30.000€ à 38.500€, le loyer est de 450€
  De 38.500€ à 47.000€, le loyer est de 550€
  De 47.000€ à 55.000€, le loyer est de 700€
- La durée du contrat est définie selon la législation en vigueur (3-6-9), avec un maximum de 6 ans.
- Le locataire pourra bénéficier d'une ristourne sur les loyers versés dans le cas où il s'installe (acquisition ou construction avec domiciliation) sur le territoire communal, en cours ou en fin de bail.

Le Conseil communal définit **le rôle, la composition et le fonctionnement du comité d'attribution** comme suit :

Rôle :

- Aider de jeunes couples ou de jeunes familles à devenir propriétaires.
- Maintenir les jeunes sur la commune.
- Favoriser l'installation de nouveaux habitants et rajeunir la commune.
- Appliquer le règlement d'attribution et se prononcer sur toutes les formes de décisions liées aux baux locatifs.

Composition

Le comité de sélection se compose de 5 personnes : 3 membres du Conseil communal (en respectant la proportion majorité/opposition), dont l'un assure la présidence et 2 membres de la CLDR hors conseil communal.

Fonctionnement

Le comité de sélection se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président, éventuellement à la demande d'un membre qui en manifeste le besoin.

Les décisions doivent être prises, pour autant que le quorum de trois personnes soit atteint :

- A la majorité absolue
- En cas de non accord, la voix du président est prépondérante.

■ Le Collège communal marque son accord :

- sur la demande de création d'un service interne pour la prévention et la protection du travail, commun pour la commune, le CPAS et l'école communale d'Herbeumont (SICPP) ;
- pour que la Commune d'Herbeumont introduise au nom de la Commune, du CPAS et de l'école communale d'Herbeumont la demande de cration d'un SICPP auprès du SPF Emploi, travail et Concertation Sociale.

Mise en location d'un logement d'insertion (3 chambres)- HERBEUMONT

En mai 2021, le CPAS de Herbeumont mettra en location un logement d'insertion situé à Herbeumont. Le logement dispose de 3 chambres.

Le logement étant subsidié par la Région wallonne, les candidats locataires doivent obligatoirement répondre à certains critères de revenus.

Les conditions d'accès à ce logement peuvent être obtenues auprès du service social du CPAS par téléphone au 061/21.03.20 ou par mail cpas@herbeumont.be

Les candidatures au logement doivent être transmises au CPAS pour le 30/04/2021.

Les numéros d'appel indispensables en Wallonie

Si vous ressentez le besoin de consulter un professionnel de l'écoute et que les frais de consultation constituent un frein ou une difficulté

> Le CPAS peut vous aider. En effet, il dispose d'une subvention qui a pour but de promouvoir le bien-être psychologique et de lutter contre les souffrances psychologiques résultant de l'isolement social.

Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec le service social du CPAS au 061/21.03.20 ou par mail cpas@herbeumont.be

Boîtes à chaussures Noël 2020

Un tout grand MERCI à toutes les personnes qui, par leurs cadeaux lors de notre action « BOITES A CHAUSSURES », ont permis à plus de 90 citoyens de notre commune de recevoir pour Noël un petit présent.

Nous avons vu de larges sourires sur les visages lors de notre passage.

Cette distribution a mis un peu de baume au cœur à toutes ces personnes.

Eddy Pirlot
Président du CPAS
d'Herbeumont

Police

Résultats de l'enquête menée par l'inspecteur de proximité Johnny Barbe et suivis en matière de sécurité routière

L'inspecteur de proximité, Barbé Johnny, tient à remercier les habitants d'Herbeumont qui ont pris le temps de répondre à son enquête « sécurité/bien-être » réalisée en novembre, et souhaite leur communiquer les résultats.

Après analyse, il appert que les principales préoccupations sont la vitesse (58%), suivie par le jet de détritus (49%), les cambriolages (38%), la problématique d'alcool et de drogue au volant (27%), les tapages (24%), les déjections (24%) et aboiements de chiens (20%) et enfin le centre FEDASIL (18%). D'autres problèmes plus « locaux » ont également été signalés tels que le tourisme, la chasse, l'aménagement des routes, le stationnement gênant, etc… Ces éléments ont été portés à ma connaissance et celle du chef de zone Vincent LEONARD. Un travail de réflexion est en cours pour limiter certains de ces problèmes. Même s'il est clair que **chaque citoyen est responsable** de ses comportements et du bien vivre ensemble.

L'Inspecteur de proximité est à votre écoute... Il tient toutefois à rappeler qu'il est seul pour assurer la gestion de la commune avec ses 1600 habitants et 400 résidents FEDASIL… En cas d'absence, laissez- lui un message avec vos coordonnées et il vous rappellera dès que possible.

Je souhaite faire un bref focus en matière de sécurité routière. Une commission sécurité citoyenne aurait dû voir le jour. Elle est constituée. Cependant, au vu des règles COVID, elle n'a pu se réunir.

Cependant, en suivi de diverses demandes déjà parvenues, une analyse de la sécurité routière sur la commune est en cours en collaboration avec la Région wallonne (en effet, plusieurs modifications avant réalisation nécessitent un avis favorable du service mobilité infrastructures de la RW) et le Commissaire Frédéric Hennon, en charge de la sécurité routière à la Zone de police Semois et Lesse. De plus, la commune s'est inscrite dans un projet d'arrondissement (12 communes) initié par la Province avec une subsidiation de maximum 48.000 euros par commune pour un euro investi par celle-ci. Ces douze communes ont décidé de travailler ensemble sur la sécurité routière.

Je rappelle que la commune a pouvoir de réaliser des aménagements sur les routes communales.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Réalisation d'un diagnostic et recueil de données (analyses « trafic » ont été réalisées ou vont l'être sur la commune (Rue de Bravy, Champs- Simon, Le Terme, Le Routeux, rue de Nevraumont, rue d'Orgéo, Grand-Rue, rue du Horlai, rue du Château d'eau…). Il est clair que ce diagnostic n'est pas clos. Le travail de la commission sera de continuer à l'alimenter.
- Une visite a été réalisée avec la Région Wallonne pour étudier différents points issus de ce premier diagnostic.
- Suite à ce diagnostic et à cette visite :
  - Placement de radars répressifs en certains lieux
  - Diverses mesures de circulation vont être soumises au CONSEIL COMMUNAL (réduction de vitesse, aménagement de quartier, mise en cohérence des panneaux de signalisation ….)
  - Demande de placement d'essai en mars/avril 2021 de ralentisseurs achetés par la Zone de Police au niveau du Terme à Herbeumont et de la rue du Héraut à Straimont.
- Contact avec la RW pour les aménagements Rue Champs -Simon. Lorsqu'une proposition sera définie, je la communiquerai.

Johnny Barbé / Catherine Mathelin

le tisserand
tissons son avenir

Vous êtes parents ou proches d'un enfant à besoins spécifiques/ présentant un retard du développement/ en situation de handicap et…

… vous vous demandez si votre enfant peut être accueilli en structure d'accueil (0-3) ? Au sein d'un accueil extra-scolaire ? En stage ou plaine de vacances (3 – 12 ans) ?

… vous aimeriez que votre enfant fréquente d'autres enfants dans un lieu d'accueil ordinaire

… vous vous posez des questions quant aux possibilités d'accueil

Sachez que…

L'inclusion est possible, elle est un droit.

L'inclusion c'est aussi des enjeux et bénéfices pour tout un chacun… pour l'enfant accueilli, pour les autres enfants du groupe, pour les parents, pour les professionnel-le-s de l'accueil, …

L'inclusion, au-delà des mots… Vivez-la !

Le service Le Tisserand soutient les professionnel-le-s de tout milieu d'accueil de l'enfance qui accueillent votre enfant, ou s'y préparent.

Nos objectifs

- Soutenir les professionnel-le-s de l'accueil dans l'élaboration et la mise en place de projets d'inclusion d'enfants en situation de handicap ou dont le développement interpelle
- Sensibiliser les (futur-e-s) professionnel-le-s de l'accueil, les familles et le grand public aux enjeux de l'inclusion
- Valoriser les compétences et aptitudes des professionnel-le-s e l'accueil de l'enfance en matière d'inclusion
- Et ce, dans le partenariat et la coordination entre services et avec les familles, au bénéfice de tous, enfants, parents et professionnel-le-s.

Comment ?

Un espace d'écoute et de parole, ouvert et sans jugement

Un accompagnement sur mesure, co-construit avec l'équipe

Des interventions au sein de la structure d'accueil pour soutenir la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'inclusion individualisé, avec l'ensemble des partenaires

Un partage de ressources et d'outils en fonction des besoins

Du renfort temporaire en personnel dans le lieu d'accueil pour permettre aux professionnel-le-s de dégager du temps et favoriser l'inclusion de tous les enfants

Des modules de formation pour les professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance.

Un accompagnement des professionnel-le-s personnalisé et gratuit !

Pour toutes informations, contactez-nous au 063/24.25.28 ou par mail letisserand@promemploi.be

« Les apprentissages allaient dans les deux sens. Autant les grands et les petits apprenaient des choses à C, autant C leur en apprenait aussi. Donc ça, ça a été vraiment un bel échange de vivre avec la différence ».

Accueillante autonome

« Les aides du Tisserand, les assistantes du Tisserand ont été d'une aide extraordinaire parce qu'elles ont été là comme un point d'appui sur lequel on pouvait compter, qui pouvait nous aider aussi quand on avait des questions. »

Accueillante autonome

le tisserand
tissons son avenir

Les nouvelles du Parc naturel de l'Ardenne méridionale

Un site web pour des éleveurs de l'Ardenne Méridionale

Très prochainement, un nouveau site web présentera les éleveurs membres de la Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale (CoFArMe) et leurs bouchers partenaires, comme la boucherie Maxime Demars par exemple.

Retrouvez-les sur www.cofarme.be et découvrez leurs élevages, leurs valeurs et plus encore.

D'ici peu, vous pourrez directement commander votre viande en ligne et la réceptionner chez les bouchers partenaires.

CoFArMe, une filière viande plus transparente !

Pour plus d'infos : info@cofarme.be - 0475/38.58.90

COMMENT ENTRETENIR SON TROTTOIR ET SON JARDIN SANS PESTICIDES ?

Depuis le 1er juin 2019, suite à une réglementation wallonne qui vise à limiter les pesticides dans les espaces publics, il est **interdit d'utiliser un herbicide** ou tout autre produit chimique pour désherber sa propriété (trottoir, allée de garage, parking, terrasse, gazon, parterres, haie...).

Cependant, même s'il appartient au domaine public, l'entretien du trottoir est à la charge du citoyen. Alors que faire ?

Des alternatives aux produits chimiques existent, pour le trottoir comme au jardin :

- Préventivement, vous pouvez **brosser régulièrement** les joints des pavés (trottoir, terrasse, etc.) afin d'éliminer la terre présente.
- Vous pouvez utiliser les binettes, rasettes, couteaux et autres **outils à désherber** entre les pavés ou dans les graviers.
- Contre les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons,...) rien ne vaut **l'arrachage à la main**.
- Un peu d'**eau bouillante** versée régulièrement finira par faire disparaître la plante indésirable. Le choc thermique fera flétrir la plante instantanément. L'utilisation d'un désherbeur thermique à flamme ou électrique aura le même effet.

NB: L'utilisation d'eau de Javel, de sel ou encore de vinaigre pour désherber est nuisible pour les eaux de surfaces et souterraines.

Pour plus d'infos sur les techniques alternatives, consultez adalia.be

adalia:

SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau

Avec le soutien de la Wallonie

L'Epicerie de la Cour

Renaud, ce nom inconnu vous deviendra bientôt familier ! Son projet : créer pour avril une épicerie du terroir à Herbeumont (2, Grand Place à 6887 Herbeumont où se trouvait l'ancienne «Dicôse Gourmande »). Son nom : l'Epicerie de la Cour, clin d'œil à la Ferme de la Cour, maison d'hôtes qui ouvrira bientôt ses portes à Martilly et sera gérée par Angela, maman de Renaud.

Jeune et dynamique, passionné de notre région, de nos richesses naturelles et patrimoniales, de notre nature, il adore le contact et les bonnes choses. Sa philosophie : « Manger bon, manger frais et manger de saison ». Son objectif : rassembler en un seul lieu les produits du terroir, locaux et artisanaux ; les faire découvrir et promouvoir le travail des artisans qui les produisent. Il travaillera notamment avec le Réseau Solidairement, coopérative regroupant des producteurs et artisans locaux et régionaux et aussi, en direct, avec d'autres producteurs.

Vous pourrez goûter quelques-uns de ces produits sur de délicieux sandwichs confectionnés et vendus à l'épicerie.

Beaucoup de plaisir à toi Renaud dans cette nouvelle aventure et bienvenue à Herbeumont !

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

Libramont
Grand'Rue 1, B-6800 Libramont
Tel : 061/620.160
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
http://energie.wallonie.be

Permanences à :
Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30)
Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4ème jeudi (13h-16h)
Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)

WALLORENO : Où (w)allons-nous avec la réno ?

En Wallonie, 75% des logements ont été construits avant 1985 et présentent de faibles performances énergétiques. La Wallonie a donc mis en place sa stratégie de rénovation WALLORENO avec l'ambition d'atteindre, en moyenne d'ici 2050, le label PEB A pour l'ensemble des logements wallons.

Pour beaucoup de logements existants, cela implique de prendre en charge des travaux importants. Du certificat PEB à vos demandes de primes, vous vous demandez déjà comment vous allez faire… Songer à tous ces travaux vous donne le tournis tellement vous avez de questions !

Heureusement, WALLORENO s'accompagne d'une série de conseils pour vous mettre sur la bonne voie !

1. Rendez-vous dans l'un des 16 **Guichets Energie Wallonie** mis à votre disposition par le SPW. Leurs avis sont entièrement gratuits et indépendants de toute marque ou entreprise.
2. Procurez-vous la **brochure WALLORENO** pour vous aider à planifier votre rénovation,
3. …et les fiches thématiques du **guide pratique *Rénover pour consommer moins d'énergie***, fraîchement actualisées et complétées de 6 nouvelles fiches : placer des panneaux photovoltaïques, placer un système de chauffage biomasse, isoler les murs par l'intérieur, placer des panneaux solaires thermiques, produire son eau chaude sanitaire, et isoler le sol sur le support existant.
4. Grâce à l'application **Quickscan**, évaluez en ligne et en quelques clics la performance énergétique de votre bâtiment. Vous recevrez des recommandations sur les travaux à réaliser pour atteindre le label PEB A.
5. Envisagez votre trajectoire de rénovation personnalisée avec l'**audit logement.**

A travers ces ressources, le SPW aborde les bases pratiques et les pistes essentielles pour vous donner les repères qu'il vous faut avant de vous lancer ! On ne le répètera jamais assez : l'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas !

A l'heure actuelle, les permanences des Guichets Energie Wallonie se tiennent uniquement sur rendez-vous. Contactez les consultants au plus tard l'avant-veille de la permanence pour fixer votre rendez-vous :

061/620.160
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

MAISON ARC-EN-CIEL

PROVINCE DE LUXEMBOURG

La Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg

Située à Virton, la Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg est un lieu d'accueil, de soutien et de convivialité pour les personnes LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuel·le·s, Transgenres, Queer et Intersexes), leurs proches et les personnes en questionnement.

Elle offre plusieurs services, à savoir :

- bénéficier d'un **soutien** et d'un **accueil** bienveillant ;
- recevoir des **informations** sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, sur la législation et sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie ;
- **être orienté**, en cas de nécessité, vers une assistance juridique, sociale, psychologique ou médicale ;
- permettre aux personnes de **se rencontrer** dans un espace safe et convivial ;
- connaître les **activités** qui ont lieu dans la province de Luxembourg et ailleurs ;
- être soutenu dans la création d'un groupe, d'une association LGBTI ou dans l'organisation d'évènements…
- recevoir du **matériel de prévention** et réaliser un **dépistage** du VIH/Sida gratuit, anonyme et confidentiel à l'aide du Test Rapide à Orientation Diagnostique (TROD)

A côté de ces différents services, la Maison Arc-en-Ciel poursuit un objectif de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Avec l'expertise et la motivation de son équipe et de ses volontaires, elle va à la rencontre de tou·t·e·s lors d'évènements publics, dans les écoles, les institutions… et sensibilise à la diversité et au vivre ensemble. Elle propose des animations, des formations et des conférences pour l'inclusion de tou·te·s au sein de la société.

Elle soutient différents groupes d'entraides (transidentitaires, demandeurs d'asile LGBTQI+, jeunes homosexuels, jeunes trans*…) et l'association LGBTI de la province: Rain'Gaum. Ses groupes d'entraide et Rain'Gaum y organisent des activités de soutien, de sensibilisation, socio-culturelles ou festives.

La province de Luxembourg étant très étendue avec des difficultés, pour certaines personnes, de se déplacer, la mobilité de son équipe est essentielle. Elle assure des permanences mensuelles à Bouillon, à Bastogne et prochainement à Vielsalm et peut se déplacer partout en province de Luxembourg pour des entretiens personnalisés et anonymes sur rendez-vous (seul·e, accompagné·e ou en famille).

La Maison Arc-en-Ciel est disponible par mail, par téléphone et par visioconférence. Des rencontres sont également possible sur rendez-vous dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

En savoir plus :

Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg
Avenue bouvier 87 à 6762 Virton
063 22 35 55 ou 0471 49 80 53
courrier@lgbt-lux.be
www.lgbt-lux.be
www.facebook.com/MaisonArcenCielduLuxembourg6760
www.instagram.com/maisonarcencielduluxembourg/

La Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg est membre d'Arc-en-Ciel Wallonie et est agréée par la Région wallonne.

Agenda

(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)

Vendredi 2 avril 2021 :
Dévernissage de l'exposition photos. Org. : Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)

Dimanche 18 avril 2021 : Marche ADEPS.
Org. : Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)

Samedi 1er et dimanche 2 mai 2021
«Auprès de mon arbre...». Des créateurs exposeront, dans un jardin privé à St Médard, leurs peintures, photos, gravures, œuvres textiles ,etc.

Si les règles sanitaires le permettent, nous profiterons aussi de performances sonores et visuelles, de démonstrations et d'ateliers.
Renseignements :0477830503

Samedi 22 mai 2021 : Marché du terroir.
Org. : Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)

Herbeumont se dote d'une CCATM

Afin de répondre à une demande et d'élargir la participation citoyenne à la gestion du cadre de vie, le CoDT prévoit la possibilité pour les autorités communales de créer une « **Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité** » (C.C.A.T.M.).

La CCATM d'Herbeumont se compose de huit/ membres effectifs et sept membres suppléants choisis par le Conseil communal en séance du 08/03/2021, suite à un appel à candidature.

Suivant ses obligations, le Conseil communal a veillé à une bonne répartition géographique des membres, ainsi qu'à la représentation des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la commune.

La CCATM comprend un quart de membres délégués par le Conseil communal.

La création et les désignations de la CCATM doivent à présent être approuvées par l'autorité de tutelle pour que son travaille puisse débuter.

La CCATM rend notamment un avis dans le cadre des dossiers de demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'urbanisme de constructions groupées, de permis unique faisant l'objet d'une demande de dérogation, mais également au sujet de la liste des arbres et haies remarquables ou sur le plan de mobilité.

La CCATM doit se réunir au minimum 4 fois par an.

C'est le service de l'Urbanisme de la commune d'Herbeumont qui en assure le secrétariat (Mme C. Brion – 061/210.333 – celine.brion@herbeumont.be).

Président : Monsieur Albert FONTAINE.

ccatm
Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Association, artisan, commerçant, … Vous souhaitez faire connaître votre activité ou vos événements sur le territoire communal ?

Vous êtes artisan, commerçant, un métier de service, ou encore, une association, ….

Vous êtes actif sur le territoire de la commune d'Herbeumont…

Et vous souhaitez faire connaître votre métier, votre activité/vos services, votre hobby, l'histoire de votre association, les événements que vous organisez…

N'HÉSITEZ PAS À NOUS TRANSMETTRE UN PETIT ARTICLE QUI POURRAIT ÊTRE PUBLIÉ DANS **VOTRE** HERBEUMONT INFO !

(article à transmettre par mail, en format Word – Parution 4 X/an

Personne de contact : B. Labiouse – 061/210.330 – bertrand.labiouse@herbeumont.be)

L'administration communale est à votre service

Rappel des coordonnées de contact des principaux services à la population:

SERVICE POPULATION: • Cartes d'identité - passeports • Changements de domicile • Casier judiciaire • Location salles communales • Dossiers d'inscription étrangers	Anne PEREMANS Bertrand LABIOUSE	061/21.03.31 anne.peremans@herbeumont.be 061/21.03.30 bertrand.labiouse@herbeumont.be
SERVICE ÉTAT CIVIL, PERMIS DE CONDUIRE: • Etat civil - permis de conduire • Dossiers nationalité • Gestion cimetières • Bien-être animal	Evelyne BIENFET	061/21.03.25 evelyne.bienfet@herbeumont.be
SERVICE URBANISME: • Urbanisme • Environnement, permis d'exploitation	Céline BRION	061/21.03.33 celine.brion@herbeumont.be
SERVICE SÉCURITÉ: • Planification d'urgence et cellule de sécurité • Conseillère en prévention • Attestations sécurité incendie pour les hébergements touristique	Sabine TIMMERMANS	061/21.03.36 sabine.timmermans@herbeumont.be
SERVICE FINANCES: • Taxes • Achat de conteneurs	Nicolas WILLAIME	061/21.03.24 nicolas.willaime@herbeumont.be
• Comptabilité et budget	Jonas LEPERE	061/21.03.29 jonas.lepere@herbeumont.be
DIVERS: • Station trail et marche nordique • Demandeurs d'asile	Jonas LEPERE	061/21.03.29 jonas.lepere@herbeumont.be
SERVICE TRAVAUX: • Marchés publics • Suivi des travaux • Logement • Information sur les primes logement énergie	Anne-Laure BASTIN	061/21.03.27 anne-laure.bastin@herbeumont.be
• Aspect «terrain» du service travaux. Vous pouvez le contacter pour tout problème pratique (égouts, déneigements, chutes d'arbres, voiries) • Responsable service ouvriers	Frédéric MAILLARD	061/21.03.35 fréderic.maillard@herbeumont.be
DIRECTRICE GÉNÉRALE	Véronique MAGOTIAUX	061/21.03.32 veronique.magotiaux@herbeumont.be
DIRECTRICE FINANCIÈRE		receveur-commune@herbeumont.be

Aux p'tits soins

Infirmière à domicile

Bérengère

0472/25.69.46

Cugnon, Mortehan, Auby, Rossart, Biourge, Nevraumont, Les Hayons, La Cornette, Dohan, Commune d'Herbeumont, Muno et Sainte Cécile

PIQUARD ALAIN

Entrepreneur de parcs et jardins

Aménagements, Entretiens, Plantations, Tailles, Elagages, Abattage, Création de pelouses, Pavage, Terrasses en bois, Clôtures, Pièces d'eau, Conception de plans…

Devis gratuit

GSM : 0495/ 85 35 66
E-mail : a.parcsetjardins@gmail.com

N° TVA: BE 0550.940.105

Rue de Bravy n°25 - 6887 Herbeumont

LA RENARDIÈRE

Entreprise de Formation par le Travail

Contactez C.I.S.P. La Renardière afin de suivre une formation par le travail en BUCHERONNAGE - SCIERIE et MENUISERIE

Tous travaux d'abattage et de dégagement d'arbres dangereux.

Z.I. - Rue des Prés la Mercire, 8
6880 BERTRIX
Tél. 061-41 33 51 - Fax 061-41 34 91
Site internet : www.larenardiere.be
E-mail : info@larenardiere.be

asbl

Active dans toute la filière du bois

Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne

H.D. Toitures sprl

Entreprise générale de couverture, de zinguerie et charpente

Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX
Tél. Houchard Claudy : 061/41 28 86
De Waele Laurent : 061/41 44 40
Fax 061/31 58 30
hdtoitures@skynet.be

Rue de Burhaimont, 51
6880 BERTRIX
Tél. 061/41 66 01

Mernier Boissons

Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

BigMat
BIEN PLUS QUE DES MATÉRIAUX

Résimat

Résidences ardennaises

Résichâssis Résibéton Résimat

BERTRIX - www.residences-ardennaises.be

VENDRE SA MAISON ET... Y RESTER !

A votre avis ? Que faire quand on a 65 ans ou plus , qu'on est propriétaire de sa maison, que le coût de la vie ne cesse d'augmenter mais pas sa pension et que les soins de santé se font plus fréquents ? Se résoudre à vendre sa maison ... ? Intégrer une maison de repos ... ?

Pour Alice sa maison c'est toute sa vie, ses économies et une tonne de souvenirs. Elle décide de prendre conseil auprès de son notaire.

Celui ci lui propose une solution à laquelle elle n'avait jamais pensé: **vendre sa maison en VIAGER**. Il lui conseille même de s'adresser à l'agence ENVISAGER, *le spécialiste du viager en Wallonie*, en laquelle il a pleine confiance. Ce qu'elle fait aussitôt...

Sa vie s'en est trouvée transformée… En vendant sa maison en VIAGER, Alice a perçu tout de suite un petit capital et reçoit chaque mois une rente confortable pour compléter sa maigre pension.

Mieux, elle pourra continuer à habiter dans sa maison jusqu'à la fin de ces jours sans se soucier des tracas liés aux gros entretiens.

ENVISAGER
Spécialiste du viager en Wallonie

Et vous ?
Vous voulez en savoir plus sur le viager ?
Contactez gratuitement notre spécialiste au

0800/95-5-96

ou rendez-vous sur
www.envisager.be

Réalisation : sprl REGIFO Edition • 5070 Fosses-la-Ville • Tél. : 071/74 01 37 • Fax : 071/71 15 76 • E-mail : info@regifo.be - www.regifo.be - Distribution postale